

Envoyé en préfecture le 19/05/2025

Reçu en préfecture le 19/05/2025

Publié le 19/05/2025

ID : 062-216207365-20250425-DEC2025_086-AI

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY-SUR-LA-LYS

DÉCISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN DEVIS DESTINÉ À
L'ORGANISATION DU VOYAGE EN BUS AU PARC ASTERIX LE 31/07/2025
A PLAILLY (60128)

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Considérant qu'il est nécessaire de faire appel à des prestataires dans le cadre de L'ALSH DU MOIS DE JUILLET 2025 ;

Vu les propositions tarifaires reçues de la société « VOYAGES INGLARD » ;

DECIDE

ARTICLE 1 est signé avec la société VOYAGES INGLARD, 77 RUE DE LILLE 59940 ESTAIRES un devis pour assurer le transport soit un montant de 1285 euros TTC ;

ARTICLE 2 la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 25/04/2025

DEC 2025 - 086 -

Le Maire,
Jean-Claude THOREZ

